



Membres du Bureau en exercice : 15

► **Présents : 14**

► **Votants : 14**

Date d'affichage de la convocation : 14/09/2021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
 DELIBERATIONS DU
 BUREAU COMMUNAUTAIRE
 DELIBERATION N° BC / 24/ 2021
 Séance du 20/ 09 / 2021**

Le 20 septembre 2021 à 18h30, le bureau communautaire - dûment convoqué le 14 septembre 2021 - s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil, à l'hôtel communautaire, sous la présidence de Claudie BALCON, Présidente.

Commune	NOM	Prénom	PRESENT	ABSENT	Le cas échéant, pouvoir donner à (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT) :
GOULVEN	ILIOU	Yves	X		
GUISSENY	RAPIN	Raphaël	X		
KERLOUAN	COLLIOU	Christian	X		
KERNILIS	ROUDAUT	Sandra	X		
KERNOUES	BÈLE	Christophe	X		
LANARVILY	FRANQUES	Xavier	X		
LE FOLGOËT	KERBOUL	Pascal	X		
LESNEVEN	BALCON	Claudie	X		
LESNEVEN	QUINQUIS	Yves	X		
PLOUDANIEL	GUIZIOU	Pierre	X		
PLOUIDER	PAUGAM	René	X		
PLOUNEOUR-BRIGNOGAN-PLAGES	GOULAOUIC	Pascal	X		
SAINT-FREGANT	GALLIOU	Cécile	X		
SAINT-MEEN	BEAUGENDRE	Louis	x		
TREGARANTEC	PHELEP	Jean-Louis		x	

Secrétaire de séance : Christophe Bèle

**Petites Villes de Demain (PVD) :
 Sollicitation de subvention au titre du plan de relance
 et signature d'une convention de financement**

Par délibération n° BC/05/2021 prise en bureau communautaire du 22 février 2021, la Présidente était autorisée à signer la convention dans le cadre du programme Petites Villes de Demain. Lauréate du programme avec les communes de Lesneven et Le Folgoët, les collectivités peuvent bénéficier d'un ensemble d'outils et accompagnements financiers qui en découlent.

Pour rappel, le programme Petites Villes de Demain vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, et leur intercommunalité, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement.

Ce programme constitue un outil de la relance au service des territoires. Il ambitionne de répondre à l'émergence des nouvelles problématiques sociales et économiques, et de participer à l'atteinte des objectifs de transition écologique, démographique, numérique et de développement. Le programme doit ainsi permettre d'accélérer la transformation des petites villes pour répondre aux enjeux actuels et futurs, et en faire des territoires démonstrateurs des solutions inventées au niveau local contribuant aux objectifs de développement durable.

Il traduit la volonté de l'Etat de donner à ces territoires la capacité de définir et de mettre en œuvre leur projet de territoire, de simplifier l'accès aux aides de toute nature, et de favoriser l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre les parties prenantes du programme et de contribuer au mouvement de changement et de transformation, renforcé par le plan de relance.

La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme Petites Villes de Demain appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués. L'objectif clairement affiché autour de cette inscription dans ce réseau est de conforter cette dynamique par des actions complémentaires portées par les différentes collectivités, la redynamisation d'une centralité passant nécessairement par des actions transversales agissant sur différents leviers activés dans le même « espace-temps ».

C'est dans ce contexte que la CLCL a déposé un dossier de candidature concernant le développement de la Solution numérique portée par l'Association Lesneven & Co « Vitrites des Légendes ».

Conformément à la délibération prise en bureau communautaire n° BC 05/2021 du 22 février 2021 et de la convention signée le 18 juin 2021 avec l'Association Lesneven & Co, celle-ci sera le bénéficiaire final de la subvention.

A l'issue de l'instruction du dossier de candidature par la Banque des Territoires qui a donné un avis favorable pour l'attribution du montant maximal de 20 000 € TTC, il est demandé à la CLCL de délibérer pour autoriser la CLCL à demander la subvention au titre du plan de relance commerce et à signer une convention de financement.

Il est proposé aux membres du bureau :

- D'autoriser la Présidente à solliciter la subvention au titre du plan de relance commerce à savoir SOLUTION NUMERIQUE - PVD
- D'autoriser la Présidente à signer la convention de financement prévoyant notamment le reversement de ladite subvention à l'Association Lesneven & Co telle que prévue par le dispositif
- D'engager les actions s'y rapportant. Mettre en œuvre les autres modalités nécessaires à son exécution, et toutes autres pièces.

Décision : Adopté à l'unanimité.

**La Présidente
Claudie BALCON**